



Le 5 juin 2023

PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois, secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, rue du Square-Victoria
41^e étage, bureau 4125
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec - Affaires juridiques
11^e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : (514) 289-2211, poste 5211
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

OBJET : Suivi administratif
Suivi de la décision D-2021-007

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (« **Hydro-Québec** ») fait suite à la décision D-2021-007 (la « **Décision** ») de la Régie de l'énergie, dans laquelle elle ordonnait le dépôt du suivi relatif à l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de bloc pour les clients sous le seuil de 50 kW, ainsi que le suivi relatif aux périodes d'effacement des clients dont les abonnements sont assujettis au tarif CB pour la période d'hiver 2021-2022.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL
JC/jl

p.j.